

**METZ – COPROPRIETE BERNADETTE  
2<sup>ème</sup> PLAN DE SAUVEGARDE**

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de Lorraine,

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Établissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu le rapport du Directeur Général,

Sur proposition du Président,

- autorise le Directeur Général à signer le deuxième plan de sauvegarde relatif à la copropriété Bernadette à Metz.

VU ET APPROUVE

Le

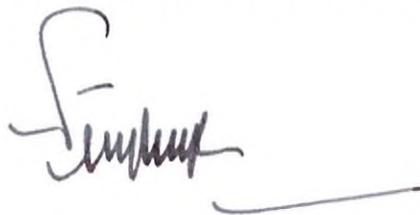
11 DEC. 2019

Le Préfet de Région,

Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général pour les Affaires  
Régionales et Européennes

Blaise GOURTAY

Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER